

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** : Mme DURNERIN - M. BOURGUIGNAT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Parc des Expositions et des Congrès - Rénovation de la cuisine - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Dévolution de la maîtrise d'oeuvre - Désignation de la conduite d'opération - Demande de subventions - Demande permis de construire**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La cuisine du Parc des Expositions et des Congrès, situé à l'angle du boulevard de Champagne et de la rue Léon Mauris, a été construite en 1956 sur une surface de plus de 290 m<sup>2</sup> au sein de cet ensemble immobilier.

Cette cuisine, conçue au départ pour une production sur place, a bénéficié au fil des années de travaux de rénovation et de transformation en office de réchauffage à destination des traiteurs. Ces prestataires

organisent, à la demande du gestionnaire du Parc des Expositions et des Congrès, la restauration des manifestations qui se déroulent tout au long de l'année.

Cette cuisine ne correspond plus aux besoins actuels. C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui de procéder à la réhabilitation complète des espaces dédiés à la restauration.

Le programme des travaux envisagé sera le suivant :

- réhabilitation de la cuisine principale,
- rénovation et agrandissement de l'office des Grands Echezeaux.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 250 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse.

Il est proposé de répartir les missions ainsi qu'il suit :

- la conduite d'opération sera assurée par les services techniques municipaux ;
- la maîtrise d'œuvre et le contrôle d'exécution de l'ouvrage seront confiés à un homme de l'art, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète, selon une procédure adaptée ;

La surface totale des locaux à rénover est évaluée à 443 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le programme des travaux de rénovation de la cuisine du Parc des Expositions et Congrès ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 250 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse ;
- 3 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits 2013 et suivants ;
- 4 - décider de confier la conduite d'opération aux services techniques municipaux ;
- 5 - décider de procéder à la dévolution de la maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée ;
- 6 - m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire qui s'avéreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- 7 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- 8 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**